



DATE DE PUBLICATION : 31 août 2018

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier ;

Vu la délégation de pouvoirs donnée le 30 mars 2018 par le Gouverneur au directeur général des Ressources humaines,

Le directeur des Centres administratifs reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la réunion des instances de coordination des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 4 septembre 2018.

Fait à Paris, le 30 août 2018

Hervé GONSARD